

# **Dossier d'Autorisation Environnementale**

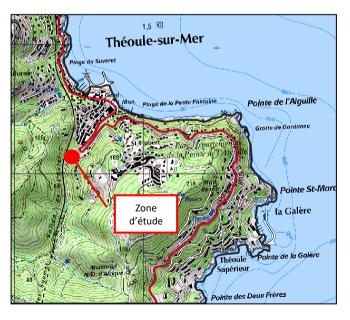
# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE: ETUDE D'IMPACTS

Projet Construction d'un parc de

stationnement

**Localisation** Rue Jean Baptiste Pastor

06 590 Théoule-sur-Mer









Email: contact@aquageosphere.com

Dossier de demande d'autorisation environnementale Construction d'un parc de stationnement – Théoule-sur-Mer (06 590)

#### Astuce:

Ce rapport a été mis en page pour une impression recto-verso

# **TABLE DES MATIERES**

1.1	Préambule		
		Généralités	
		Identification du demandeur	
	1.1.3	Appréciation sommaire des dépenses	. 2
	1.1.4	Calendrier de l'intervention	. 2
1.2	Préser	ntation de l'état initial	. 2
	1.2.1	Environnement physique	. 2
	1.2.2	Environnement naturel	. 2
	1.2.3	Environnement humain	.3
	1.2.4	Santé et cadre de vie	.3
	1.2.5	Risque naturels et technologiques	. 4
1.3	Préser	ntation du projet	. 4
1.4	Présentation des impacts et des mesures		. 7



Dossier de demande d'autorisation environnementale Construction d'un parc de stationnement – Théoule-sur-Mer (06 590)

## LISTE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLEAUX

Illustration 1 : Vue aérienne du projet	5
Illustration 2 : Vue depuis la route Jean-Baptiste Pastor	
Tableau 1 : Composition du projet par étage	6
Tableau 2 : Synthèse des incidences du projet sur son environnement et mesures	
compensatoires envisagées	12



Dossier de demande d'autorisation environnementale Construction d'un parc de stationnement – Théoule-sur-Mer (06 590)



### 1.1 Préambule

#### 1.1.1 Généralités

La ville de Théoule-sur-Mer porte le projet de construction d'un parc de stationnement « Les Portes de l'Estérel » de 187 places positionné rue Jean-Baptiste Pastor. L'objectif du projet consiste à créer un pôle multifonctions intégré au paysage naturel.

Le parking projeté est composé de quatre étages ainsi que d'une passerelle d'accès menant au parc naturel départemental de l'Estérel. Le parking public occupera les 3 niveaux supérieurs, un Centre Technique Municipal sera implanté au rez-de-chaussée, et la toiture sera accessible aux piétons, leur permettant de rejoindre la Maison de l'Estérel et le point de départ des excursions vers le Parc Naturel.

Le projet se trouve dans le lit majeur de l'Autel selon l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Le vallon de l'Autel traverse la zone d'étude dans une buse enterrée. L'ouvrage intercepte un bassin versant de 160 ha et collecte les eaux de la zone d'étude. L'emprise du projet concerne une surface de 5 202 m² encaissée au centre du vallon sur les parcelles cadastrées A n° 215, 216, 217, 218, 726, 2361, 2362 et 1298.

Du fait des aménagements envisagés, le projet relève de la Loi sur l'Eau. La rubrique 2.1.5.0 est concernée puisque la surface du bassin intercepté par le projet est de 160 ha et les eaux pluviales seront rejetées dans le vallon de l'Autel. La rubrique 3.1.2.0 est également concernée car le projet prévoit le remplacement à neuf et le dévoiement de la buse. Cette opération conduit à la modification du profil d'un cours d'eau d'environ 100 mètres. Enfin, le risque inondation a été modélisé au regard de la rubrique 3.2.2.0 du fait du positionnement du projet dans le lit mineur de l'Autel.

De par la construction de ce parking, le projet s'intègre également dans la rubrique 10° (Canalisation et régularisation des cours d'eau) et la rubrique 41°a (Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus) de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement. La décision des services de la DREAL, suite à l'étude du dossier cas par cas n°F09322P0018 déposé le 14 janvier 2022, a stipulé la nécessité du projet de comporter une étude d'impact.

#### 1.1.2 Identification du demandeur

#### Commune de Théoule sur Mer

Représentée par M. Le Maire Georges BOTELLA 1 Place Général Bertrand 06 590 Théoule-sur-Mer mairie@ville-theoulesurmer.fr +33 (0)4 92 97 47 77



## 1.1.3 Appréciation sommaire des dépenses

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 099 500€ HT.

### 1.1.4 Calendrier de l'intervention

Le Maître d'Ouvrage envisage de démarrer les travaux une fois les autorisations nécessaires obtenues. L'ensemble des travaux devrait durer 28 mois. La réalisation du parking se déroulera en deux grandes étapes, de durées respectives de 1 an et 1 mois et de 1 an et 3 mois.

La première étape consistera en la démolition du parking et du terrain multisports existant, la réalisation du dévoiement de la buse du Vallon de l'Autel et la construction de la nouvelle route. Cette étape sera réalisée dès les autorisations nécessaires obtenues. L'étape suivante sera la démolition de la route existante et la construction du parking, qui se fera une fois l'étape 1 terminée.

### 1.2 Présentation de l'état initial

## 1.2.1 Environnement physique

- **Contexte climatique :** Climat méditerranéen avec une variation forte des précipitations entre l'été et l'automne.
- Topographie: Le site est encastré dans le vallon de l'Autel. Le site est implanté sur une pente descendante de 5 % en direction de la mer méditerranée, à une altitude comprise entre 8,91 mNGF et 21,98 mNGF.
- Occupation du sol: Le projet d'aménagement envisagé, d'une surface de 5 202 m², prend place sur des sols déjà fortement urbanisés.
- Géologie: Le projet prend place au sein de sédiments permiens (formation de Pradineux).
- Eaux souterraines: Projet dans le bassin versant de l'Autel et dans le périmètre du socle des massifs de l'Estérel, des Maures et lles d'Hyères. Aucune nappe n'a été repérée entre 3 et 12 m en dessous du terrain naturel lors des sondages réalisés. Le projet n'intersecte aucun périmètre de protection de captage AEP.
- **Eaux superficielles**: Le projet est situé dans le lit mineur de l'Autel (bassin versant de 160 ha), le cours d'eau est busé immédiatement en amont du site. La gestion des eaux pluviales prend en compte la surface concernée par son implantation.

#### 1.2.2 Environnement naturel

Inventaires et périmètres protection : Aucun site Natura 2000 n'a été recensé à proximité immédiate du projet. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II de l'Estérel à environ 35 m à l'ouest du projet. On ne recense aucun Parc National ni Parc Naturel Régional au droit du projet. On ne recense aucun Espace Naturel



Sensible au droit du projet. Aucun plan national en faveur d'espèces menacées n'est recensé à proximité directe du site. On ne recense pas de zones humides d'importance au droit du projet. Le projet est inclus dans le site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule ». La zone d'étude n'est pas située au sein d'un réservoir de biodiversité identifié de la trame verte, représenté par un réservoir de biodiversité à préserver. Elle n'est pas située au sein d'une zone humide ou d'un cours d'eau identifié au sein de la trame bleue ni au sein d'un corridor écologique. Elle est néanmoins située dans un espace de mobilité des cours d'eau.

• Inventaires faune et flore: Malgré le fait que la majeure partie de la zone d'étude soit occupée par des surfaces aménagées, des habitats pouvant abriter des espèces à enjeux sont présents. L'inventaire faune flore a révélé en majorité la présence d'espèces à très faible et à faible enjeux. Seule une espèce de chiroptère à fort enjeu est jugé fortement potentielle, et une espèce de reptile à enjeu modéré a été observée.

### 1.2.3 Environnement humain

- **Dynamique socio-économique** : La commune de Théoule-sur-Mer est une commune très touristique mais dont la population globale est vieillissante. La population annuelle est en diminution depuis 2008.
- **Contexte urbanistique** : Le projet est concerné par l'orientation de densification des espaces urbains SCoT'Ouest.
- Paysage et patrimoine: Le site est à proximité du départ des chemins d'accès au parc naturel de l'Estérel. Aucun patrimoine archéologique ou historique ne se situent à proximité du projet.
- **Réseaux**: Le site est bien pourvu en capacité de réseaux à proximité.
- Zones de baignade: La zone de baignade la plus proche se trouve à environ 500 m de la zone d'étude. La qualité des eaux de baignade est bonne ou très bonne en 2020.

#### 1.2.4 Santé et cadre de vie

- Infrastructures routières: Le parking existant comporte 68 places. Projet à proximité d'axes structurants, notamment la RD6098 où le trafic journalier significatif (environ 6 200 véhicules/jour) et la rue JB Pastor où le trafic est faible (moins de 1 000 véhicules/jour). Le trafic est inférieur au débit de saturation de la voie, même en heure de pointe.
- Qualité de l'air: Le trafic routier et le résidentiel sont identifiés comme sources principales d'émissions de polluants à Théoule-sur-Mer. Seule la concentration en particules PM2,5 dépasse l'objectif de qualité, mais reste inférieure au seuil réglementaire au droit de l'axe très fréquenté de la D6098.
- **Bruit**: Les investigations ont permis de déterminer que le projet s'inscrit dans une ambiance sonore préexistante qu'on peut qualifier de modérée au sens des textes réglementaires de référence relatifs aux infrastructures de transport.



- Ambiance lumineuse: Le secteur d'étude, en périphérie de la commune de Théoule-sur-Mer, présente une pollution lumineuse forte. En effet, une grande partie de l'espace public dispose d'éclairages artificiels.
- Déchets: La Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins est en charge de la collecte des déchets.

## 1.2.5 Risque naturels et technologiques

- Inondations: Le secteur d'étude intersecte le lit majeur de l'Autel selon l'Atlas des Zones Inondables et le lit mineur selon la DDTM 06 (contrainte prioritaire qui prévaut sur l'AZI). La commune n'est couverte par aucun PPRi. Selon l'AZI, la partie est du périmètre d'étude est affectée par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Le site n'est pas concerné par le risque de débordement de nappe.
- Risque sismique: La commune de Théoule-sur-Mer est en zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5).
- Risque lié à la présence d'argiles : La zone d'étude est située en zone d'aléa moyen pour le risque de retrait gonflement des argiles.
- **Feu de forêt**: La commune de Théoule-sur-Mer possède un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Incendies de Forêt (PPRIF). Le projet se situe dans une zone à risque modéré à fort.
- Mouvement de terrain: La zone d'étude n'est pas concernée par un risque d'éboulement et/ou de glissement des terrains.
- Risque technologiques: La présence de voies de transport de matières dangereuses a été constatée aux abords du périmètre d'étude (notamment sur l'axe routier RD6098). Nous ne localisons pas d'ICPE en fonctionnement à proximité immédiate du projet. L'absence de site BASOL ou site industriel BASIAS est également constatée. La commune de Théoule-sur-Mer pourrait être indirectement impactée par la rupture du barrage de Saint Cassien (problèmes d'accès, apport d'aide aux autres communes sinistrées).

## 1.3 Présentation du projet

Le projet de réaménagement du parc de stationnement consiste en la construction d'un parking public, d'un Centre Technique Municipal et de son parking privatif, d'un local communal, de la maison de l'Estérel et en l'aménagement d'une promenade paysagère vers les sentiers du parc de l'Estérel.

Le rez-de-chaussée est occupé par un parking destiné au Centre Technique Municipal. Les niveaux R+1, R+2 et R+3 offrent des places de stationnement pour le public. Les bureaux du Centre Technique Municipal sont disposés au nord du bâtiment aux niveaux R+1 et R+2. La toiture, accessible depuis le centre-ville et le boulevard de la Corniche d'Or, forme une promenade paysagère.





Illustration 1 : Vue aérienne du projet (Source : Atelier du Pont, 2022)

L'aménagement du parc de stationnement s'inscrit dans une optique de requalification de l'accès au parc naturel de l'Estérel. Le projet présente de grandes qualités d'un point de vue paysager.



Illustration 2 : Vue depuis la route Jean-Baptiste Pastor (Source : Atelier du Pont, 2022)

La réparation des aménagements par étages est présentée dans le tableau ci-dessous :

Etage	Composition
RDC (9,74 mNGF)	- Un parc de stationnement dédié au Centre Technique Communal doté de 17 places et 4 stationnements techniques
	- Des locaux de stockage
	- Un local TGBT et un poste transfo
	- Un magasin d'atelier
R+1 (13,74 mNGF)	- Un niveau du parking public de 56 places
	- Un local exploitant
	- Des sanitaires publics
R+2 (16,54 mNGF)	- Un niveau du parking public de 59 places
	- Un local pour le CTM
	- Un local peinture
R+3 (19,34 mNGF)	- Un niveau du parking public de 51 places
R+4 (22,34 mNGF)	- La Maison de l'Esterel
	- Un Local Communal
	- Sanitaires publics

Tableau 1 : Composition du projet par étage (Source : Atelier du Pont, 2022)

#### Le projet a pour but les objectifs suivants :

- Le parking existant ne satisfait pas les besoins de stationnement de la commune, notamment lors de la période estivale. Le projet de parking offrant un nombre supérieur de places vise à encourager les visiteurs à rejoindre le bord de mer par voie piétonne.
- L'objectif du projet est également la création du Centre Technique Municipal, qui permettra aux employés de la mairie de stocker leur matériel dans un lieu commun et facilement accessible.
- La volonté d'avoir un impact positif sur la biodiversité, dans la mesure où le projet prévoit la création d'espaces verts, de nombreuses plantations qui vont permettre de favoriser la flore et la faune locales.
- L'architecture organique évoque les massifs de pierre rouge qui émergent du paysage méditerranéen de la Côte d'Azur, où une nature rustique et riche s'immisce dans chaque anfractuosité de la roche. Le projet apporte une plus-value paysagère et permet de dissimuler les voitures.
- La création d'un espace de transition vers le parc naturel de l'Estérel permettra de faciliter l'accès aux chemins de randonnée du parc. Depuis la terrasse du bâtiment, le visiteur qui découvre le site, profite d'une vue panoramique sur la baie de Cannes avec la mer et le parc du Mercantour au loin.



## 1.4 Présentation des impacts et des mesures

Les impacts principaux du projet concernent le paysage, l'augmentation de la capacité de stationnement de la commune, la gestion des eaux pluviales et le risque inondation.

La totalité des impacts du projet et les mesures mises en place sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires
Réseau hydrographique	Le projet se situe dans le vallon de l'Autel. Ce dernier se rejette dans la mer Méditerranée qui se trouve 450 m à l'aval du projet. Il prend sa source sur le territoire de la commune de Théoule-sur-Mer à proximité du Mémorial de Notre Dame d'Afrique. Ce cours d'eau draine un bassin versant d'environ 160 ha.  Le vallon de l'Autel est entièrement canalisé depuis la zone de projet jusqu'à la mer. En amont du projet le cours d'eau passe par plusieurs buses, mais reste majoritairement à surface libre.  Le projet est soumis à la rubrique 2.1.5.0 car le bassin versant drainé par le projet est de 160 ha. Le cadre projeté assure l'évacuation d'une crue centennale augmentée de 20 %, ce qui est supérieur à la capacité de la buse actuellement en place.	Les eaux pluviales générées au droit du projet seront gérées par une rétention en toiture terrasse et un bassin de rétention au rez-de-chaussée représentant un volume de rétention total de 546 m³. Cet aménagement assurera un laminage des débits de pointe avec un débit de fuite limité à 3,45 l/s.  Ce bassin de rétention va donc gérer les eaux de ruissellement de la surface du projet surface qui ne représente que 0,37 % de la surface du bassin versant amont. La pertinence de l'implantation du bassin de rétention sera définie dans le cadre des études du bâtiment.  En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour éviter les pollutions du réseau hydrographique et maintenir la continuité hydraulique du vallon.  Compte tenu du type de trafic généré par le projet en phase d'exploitation, on peut considérer le risque de pollution chronique et accidentelle comme étant limité.
Nappe souterraine	Le projet intègre un parking à quatre niveaux. Le rez-de-chaussée du parking se situe à la cote 9,74 m NGF.	Sans objet
	Le bureau Fugro a réalisé en août 2021 deux essais de perméabilité sur les matériaux du sous-sol. Les premiers résultats de leur étude révèlent qu'aucune arrivée d'eau n'a été repérée entre 3 et 12 m de profondeur. A ce stade de l'étude, la réalisation du projet ne	



Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires
	nécessite, a priori, pas la mise en place d'un rabattement de nappe durant la phase travaux.	
	Environnement naturel	
Sites Natura 2000	Aucun site Natura 2000 n'a été recensé à proximité du projet. Le site « Estérel » est le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 2 km du projet.  L'évaluation effectuée par le bureau d'étude naturaliste conclu qu'au regard des atteintes résiduelles sur les différents éléments évalués (très faibles), le projet d'aménagement du parc	Sans objet
	de stationnement a une incidence non notable dommageable sur la ZSC FR9301628 « Esterel ».	
ZNIEFF	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II de l'Estérel à environ 15 m au sud du projet.	Du fait de la proximité de la zone naturelle, un diagnostic environnemental complet a été réalisé afin de s'assurer de l'absence d'impact du projet sur la faune et la flore. En phase de travaux des mesures seront mises en œuvre pour réduire les nuisances concernant la faune et la flore.
Parcs nationaux et régionaux	On ne recense aucun Parc National ni Parc Naturel Régional au droit du projet. Le Parc Naturel régional Préalpes d'Azur se situe à environ 16 km de la zone d'étude. Le Parc National le plus proche, le Parc National de Port-Cros se situe à plus de 40 km du projet.	Sans objet
Espaces naturels sensibles	On ne recense aucun Espace Naturel Sensible au droit du projet. Le parc de l'Estérel, localisé à environ 640 m à l'ouest du projet, est le site le plus proche classé en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS).	Sans objet
Plan national en faveur des espèces menacées	Aucun plan national en faveur d'espèces menacées n'est recensé à proximité directe du site. On observe une zone de protection pour la tortue d'Hermann à environ 2,4 km au sud-ouest du projet.	Sans objet
Zones humides	On ne recense pas de zone humide d'importance au droit du projet. La zone humide des mares à Isoètes du Mont de	Sans objet



Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires
	Théoule est la plus proche et se trouve à environ 1 km au nord-ouest du site.	
Faune – flore observée sur le site	Les incidences du projet ont principalement lieu durant la phase de travaux. Aujourd'hui, la zone d'étude présente une <b>très faible naturalité.</b>	Mesures en phase travaux :  Mesure R1 : Réduction de l'emprise en faveur de l'Hémidactyle verruqueux ;
	Concernant la flore, deux espèces à faible enjeu ont été avérées localement. Il s'agit de la Ronce blanchissante (Rubus incanescens) et de la Renoncule à petites fleurs (Ranunculus parviflorus).	Mesure R2 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la phénologie des espèces ;  Mesure R3 : Mise en œuvre de
	Concernant les <b>invertébrés</b> , une seule espèce à <b>faible enjeu</b> zone d'étude a été avérée dans la zone d'étude : Le Pacha à deux queues.	mesures pour prévenir de pollution accidentelle du Vallon de l'autel ;
	Deux espèces d'amphibiens ont été observées, le Crapaud épineux (EZE Très faible) et la Salamandre tachetée (EZE Nul). Cette dernière	Mesure R4 : Dispositif limitant les impacts lumineux sur la trame noire ;  Mesure R5 : Gestion des espèces
	n'a été observée que sous sa forme larvaire à 800 m au sud de la zone d'étude.  Concernant les reptiles, deux espèces ont été	exotiques envahissantes (EEE).
	observées, l'Hémidactyle verruqueux (EZE Modéré) et la Tarente de Maurétanie (EZE Très faible). Seules les anfractuosités dans la falaise et au sein des murets sont jugées favorables à ces espèces, le reste du parking étant totalement artificialisé et dénué d'intérêt herpétologique.	
	Concernant les oiseaux, 6 espèces présentent un enjeu zone d'étude faible et utilisent la zone d'étude uniquement lors de leurs recherches alimentaires et/ou au cours de leurs déplacements quotidiens et 14 espèces communes protégées à enjeu zone d'étude très faible ont été recensées.	
	Le projet étant situé sur une zone fortement anthropisée, il n'est pas susceptible d'altérer les fonctionnalités écologiques locales.	
	Sous réserve de la mise en place des mesures de réduction et d'accompagnement proposées pour la phase travaux, les impacts résiduels du projet sont globalement faibles à très faibles voire négligeables.	
	Environnement humain	
Paysage	Le projet apporte une mise en valeur de l'espace paysager par la création d'un espace qui s'inspire du massif de l'Estérel, qui	Sans objet



		,	
Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires	
	améliore le maillage végétal, camouffle les véhicules et offre une promenade paysagère dotée d'un point de vue panoramique.		
Réseaux	Le projet comprend des modifications des linéaires des réseaux environnant en phase de travaux. L'impact du projet en phase projetée est négligeable.	Le projet prévoit de s'adapter à la présence des réseaux EP et EU situés sur le mur de soutènement de la Corniche d'Or.	
Baignade	Les quatre zones de baignade les plus proches sont les plages du vallon de l'Autel, du Château, du Suveret, et de la Pointe de l'Aiguille. Elles sont toutes situées entre 480 m et 1 km de la zone d'étude et la qualité de leurs eaux était bonne ou excellente en 2020.	L'Autel se rejette près de la plage du vallon de l'Autel. Des mesures préventives doivent être prises lors de la réalisation des travaux pour éviter la propagation rapide des polluants dans cette zone de baignade.	
Prélèvement d'eaux souterraines	On ne recense aucun périmètre de protection de captage d'eau souterraine à proximité du site selon les données fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) PACA.	Sans objet	
Assainissement	Les eaux usées du projet sont rejetées dans le réseau existant puis envoyées dans la station Aquaviva de la commune de Cannes.  La capacité de la STEP est de 250 000 équivalents-habitants (EH). La somme des charges entrantes est actuellement de 205 200 EH (données 2019). La disponibilité de la station est donc de 44 800 EH. La STEP dispose ainsi d'une capacité suffisante pour reprendre la charge du projet.	Sans objet	
	Santé et cadre de vie		
Circulation et stationnement	La circulation automobile sera maintenue en phase travaux, mais les places de stationnement seront indisponibles jusqu'à la mise en service du parking.  Selon l'étude de mobilité, la création du parking à lui seul mène à une hausse du trafic de 4,2 % sur la voie du Boulevard de la Corniche d'Or depuis/vers la place Dahon.  Les évolutions de trafic restent (très) limitées en volume. Les Trafics Moyens Journaliers Annuels variant entre 6 090 et 7 220 véhicules/jour deux sens sont largement compatibles avec le gabarit à une voie par sens de la RD6098.	La présence des véhicules en centre- ville et à proximité d'une école nécessitera une signalisation et un balisage renforcés de la zone de travaux. La zone de chantier sera clôturée afin d'interdire tout accès au public. Une attention particulière sera portée à la circulation piétonne, la piste DFCI étant utilisée comme sentier pédestre pour l'accès au col de Théoule. Cette circulation piétonne sera maintenue et isolée de la zone de chantier.	



Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires	
	La réalisation du futur parking avec raccordement direct de l'entrée sur le boulevard de la Corniche d'Or devrait permettre de réduire significativement les trafics sur les voiries locales en traversée du village de Théoule sur Mer.		
Qualité de l'air	En situation de projet, les émissions de gaz à effet de serre augmentent de 5,2% par rapport à la situation de référence en 2025 et jusqu'à 4,1% en 2045, en cohérence avec l'augmentation des kilomètres parcourus en situation de projet.	Sans objet.	
	L'augmentation des émissions de GES est en cohérence avec la faible augmentation du trafic, liée à la création du parking.		
	En situation de projet, aux deux horizons considérés, les coûts liés à la pollution de l'air augmentent de +4,5% en 2025 et +3,9% en 2045, en cohérence avec l'augmentation du trafic routier lié au projet.		
Bruit	L'étude acoustique réalisée pour étudier le projet montre ainsi que pour le bruit des infrastructures, la modification de la voirie Pastor n'induit pas d'augmentation significative des nuisances sur le bâti préexistant, aucune protection acoustique n'est due à ce titre.	Sans objet	
Ambiance lumineuse	Le site du projet présente une pollution lumineuse forte dûe à l'éclairage public.	En se référant aux normes en vigueur l'impact du projet sur l'ambiance lumineuse est négligeable.	
	Risques naturels		
Risques d'inondation	Selon l'Atlas des Zones Inondables (AZI), le projet se situe en zone inondable (lit majeur) et en lit mineur selon la DDTM 06.  L'impact du projet sur les hauteurs d'eau est inexistant car l'emprise du projet est située hors zone inondable pour la crue de référence.  Le modèle a montré que le recalibrage de l'ouvrage hydraulique supprime les débordements du vallon sur la zone d'étude.	Les modélisations ont permis d'évaluer la vulnérabilité du bâtiment vis-à-vis du risque à embâcle et de l'augmentation de la fréquence d'événements exceptionnels. Dans ces deux situations, les aménagements du projet ont réduit la superficie de la zone inondable en supprimant les débordements de l'ouvrage hydraulique présent sous le site d'étude.	
		Les mesures de protection pour le	



Compartiments	Incidences	Mesures compensatoires
		bâtiment mises en place (plancher en pente, entrée des véhicules située hors de l'axe des écoulements) maintiennent le bâtiment à sec en cas de ruissellement le long de la rue Pastor.
Risques liés à la remontée de nappe	D'après la carte nationale de sensibilité de remontée de nappe élaborée par le BRGM en 2018, le projet n'est pas exposé au risque de débordement de nappe.	Sans objet.
Risques liés à la présence d'argile	La zone d'étude se situe <b>en zone d'aléa moyen pour le risque de retrait-gonflement</b> selon le BRGM.	L'aléa modéré doit être pris en compte dans les fondations des aménagements.
Risques sismiques	Les nouvelles règles parasismiques de 2010 (Eurocode 8) classent le terrain en zone de sismicité 3. Il s'agit d'un <b>aléa faible</b> .	Sans objet.
Risque de feu de forêt	Le projet n'a aucune incidence sur le risque de feu de forêt. L'ensemble de la palette végétale choisie pour le projet n'augmentera pas le risque d'incendie.	Le risque d'incendie de forêt est pris en compte au niveau de l'accès pompier qui est garanti pendant toute la durée des travaux et dans le repositionnement des bornes incendies au droit du projet.
Risques Technologiques	Le projet n'a aucun effet sur le transport de matières dangereuses.	Sans objet

Tableau 2 : Synthèse des incidences du projet sur son environnement et mesures compensatoires envisagées

Le coût des mesures en faveur de l'environnement est estimé à environ 5 200€ (Hors taxes).

